

Nouvelle-Calédonie

-----  
Conseil Economique et Social  
-----

Nouméa, le 06 avril 2007

VOEU N°01/ 2007

Relatif  
à la VIOLENCE en Nouvelle-Calédonie

Le conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie, conformément à l'article 155 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 03/CP du 05 novembre 1999 portant organisation et fonctionnement du conseil économique et social de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 02-CES/2005 du 19 mai 2005 portant règlement intérieur du conseil économique et social,

Vu l'autosaisine en date du 07 février 2006 de monsieur le président du conseil économique et social *relative à la violence en Nouvelle-Calédonie*

Vu l'avis du bureau du conseil économique et social en date du 28 mars 2007,

A adopté lors de la séance plénière en date du 06 avril 2007, les dispositions dont la teneur suit :

---

# SOMMAIRE

---

## PREAMBULE

## PREMIERE PARTIE : LES FACTEURS DE LA VIOLENCE

1. La jeunesse : une génération exposée,
2. Les facteurs socio-économiques et la précarité,
3. L'alcool et le cannabis : un cocktail détonnant,
4. Les facteurs de la violence d'origine historique et politique.

## DEUXIEME PARTIE : LES FORMES ET LES ACTEURS

1. Les formes de violences,
2. Les acteurs de violences,

## TROISIEME PARTIE : LES MOYENS CONTRE LA VIOLENCE

1. La formation,
2. Le développement du partenariat,
3. Les sanctions indispensables,
4. Le soutien aux victimes.

## CONCLUSION

## PREAMBULE

La violence est depuis toujours présente dans nos civilisations : les conflits entre individus, les guerres qu'elles soient religieuses ou ethniques ont toujours existé et sont une grande source de violences exprimée de manière plus ou moins exacerbée.

La violence recouvre un large éventail de comportements humains. C'est un phénomène complexe et diffus dont la définition varie avec les valeurs sociales et les influences culturelles qui évoluent dans le temps. Dans tous les cas, la violence nuit à la santé physique et/ou psychique des individus ou des groupes concernés par le phénomène.

La définition que l'on donne de la violence dépend de son auteur et du but dans lequel on la définit. En général, elle est liée à l'exercice d'un pouvoir et elle provoque des dommages de nature très diverse.

La violence est souvent caractérisée par les éléments suivants : la contrainte corporelle volontaire, l'exploitation d'une position dominante, les atteintes physiques, les atteintes psychologiques et l'atteinte aux droits d'une autre personne ou catégorie de personnes.

Il est important d'évoquer, dans le cadre de ce sujet, le seuil de tolérance au-delà duquel un individu n'est plus en mesure de supporter sa relation à l'autre et qui le place, de facto, dans la catégorie de "victime" de violences.

Ce seuil de tolérance est donc la limite à partir de laquelle l'individu perd le respect de sa liberté d'agir et de penser.

Le terme "tolérance" vient du latin *tolerare* (soutenir, supporter), est une notion qui définit le degré d'acceptation face à un élément contraire à une règle morale, civile ou physique particulière. Plus généralement, c'est la capacité d'un individu à accepter une chose avec laquelle il n'est pas en accord. Par extension moderne, ce terme évoque l'attitude d'un individu face à ce qui est différent de ses valeurs.

Chaque société a ses propres règles pour contenir la violence.

Dans le but d'y faire face, les sociétés humaines établissent des règles pour le bien commun qui peuvent aussi engendrer à leur tour des violences.

Les institutions s'appuient sur le code pénal, le droit de la famille, le code du travail, voire le droit coutumier pour régler les conflits et sanctionner ceux qui s'en écartent. Dans certaines sociétés, des punitions traditionnelles existent et l'absence de règle écrite peut entraîner également des violences.

Le conseil économique et social a ainsi décidé d'engager, à l'initiative de son président, une réflexion sur la délicate question de la violence.

Cette étude oriente sa réflexion en trois axes que sont :

1. les facteurs de la violence,
2. les formes et les acteurs de la violence,
3. les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la violence (prévention/répression).

Certains types de violence ne seront pas abordés puisqu'ils ont déjà fait l'objet de vœux du conseil économique et social : la violence à l'encontre des femmes (1998), la délinquance juvénile (2001), le harcèlement sexuel sur le lieu du travail (2002) la violence routière (2004).

## PREMIERE PARTIE : LES FACTEURS DE LA VIOLENCE

Les facteurs de la violence sont nombreux, variés et divers. Il faut noter que l'exclusion est la cause principale des aspects développés ci-après.

### **1. La jeunesse : une génération exposée**

Le constat que l'on peut faire concernant le problème de la violence au sein de la jeunesse est le résultat de situations diverses telles que :

- la déscolarisation avant 16 ans faisant suite au désengagement des parents dans le suivi scolaire,
- le manque de formation des demandeurs d'emploi,
- le manque de repère éducatif pour les enfants confrontés aux nouveaux types de familles (monoparentales ou séparation dans les couples traditionnels),
- le phénomène des bandes de jeunes,
- la prolifération d'images violentes,
- et l'inadaptation (lenteur) du système judiciaire pour les mineurs.

Pour ce qui est de la famille, le milieu monoparental, souvent avec la mère, favorise le développement de la violence des jeunes. Dans ce contexte, les parents sont parfois plus soucieux de la garantie du logement, de l'emploi et de la subsistance que de l'éducation. La précarité, en général, associée aux nouveaux types de familles est un facteur aggravant.

Il est à noter que dans certains quartiers et dans les squats, les enfants sont souvent livrés à eux mêmes et ils se regroupent dans des bandes afin de recréer un semblant de règles hiérarchiques qui peuvent amener à des dérapages.

En ce qui concerne l'échec scolaire et la déscolarisation trop rapide de jeunes qui ne s'adaptent pas au modèle en place (contraintes et règles) de l'école, ils sont essentiellement liés au désengagement des parents dans le suivi scolaire des enfants. Certaines provinces (en particulier la province des Iles) connaissent un fort taux d'échec scolaire avec une grande partie de la population jeune qui n'arrive pas au baccalauréat. D'une manière générale, il a été constaté que sur une tranche d'élèves qui entrent en 6<sup>ème</sup>, seulement une proportion de 20% décrochera le diplôme qui sanctionne la fin du parcours scolaire normal.

Certains parents vont volontairement quitter leur lieu de résidence d'origine pour venir sur Nouméa afin que leur enfant bénéficie d'un enseignement performant au détriment de la survie économique de la famille (squats), cette quête illusoire de la réussite scolaire venant parfois grossir les rangs de la jeunesse délinquante.

## **2. Les facteurs socio-économiques et la précarité**

Un des signes visibles de la précarité est l'habitat qui reste un facteur essentiel avec le développement des habitations précaires autour de Nouméa et la promiscuité qui en découle. Ils peuvent être à l'origine de violences en raison des conditions de vie difficiles associées à un problème d'emploi, d'insertion et de pauvreté.

Peut également rentrer en jeu, la barrière de la langue qui est une forme d'exclusion sociale. Ainsi, les différences de valeurs entre un monde traditionnel et un monde moderne perpétuent un sentiment négatif de différence, d'isolement et par conséquent de violence à l'encontre du système en place.

Ce contexte génère aussi un fort sentiment d'injustice sociale source de déséquilibre.

Par ailleurs, un nombre important de personnes ne connaissent pas leurs droits et sont victimes de tous types d'abus souvent perpétrés dans un climat de contrainte.

## **3. L'alcool et le cannabis : un cocktail détonnant**

Ce sont deux plaies de notre monde moderne qui malheureusement s'installent durablement en Nouvelle-Calédonie au point de s'enraciner profondément. Tous les milieux sociaux sont touchés.

La banalisation de l'alcool et son attrait pour les jeunes en quête d'un exutoire à leur malaise, ne font que généraliser et développer ce placebo de bien être.

Associé au cannabis, ce cocktail explosif plonge les personnes dans un mode de dépendance qui les marginalise. Les conséquences sont dramatiques et la presse en est le principal témoin au regard des faits divers où ces fléaux apparaissent comme la principale cause de toutes les violences directes et visibles de notre société.

Souvent certains lieux deviennent des zones de non-droit, en particulier les week-ends, où l'alcool et le cannabis engendrent toutes sortes de comportements violents difficilement jugulés par les autorités.

## **4. Les facteurs de violence liés à l'histoire et aux institutions**

Toutes les civilisations ont toujours intégré la violence dans leur mode de résolution des conflits.

L'histoire de la Nouvelle-Calédonie a été particulièrement marquée par la période coloniale, les répressions des révoltes kanak de 1878 et de 1917 ainsi que les événements des années 80.

Ce pays qui est devenu pluricommunautaire et multiculturel impose une cohabitation entre les diverses communautés qui peut être source de conflits.

---

## DEUXIEME PARTIE : LES FORMES ET LES ACTEURS DE LA VIOLENCE

---

### **1. Les formes de violences**

Elles peuvent être très variées :

- Le refus de l'école entraîne l'échec scolaire, la déscolarisation et enfin le manque de formation pour trouver un emploi. Alors que l'école a une fonction importante "d'ascenseur social" et l'un de ses objectifs premier, est de corriger les différences, de remédier aux inégalités de départ,
- L'échec scolaire provoque des ressentiments qui ne manquent pas d'avoir des répercussions sur le plan social,
- La rupture avec les cultures c'est-à-dire les violences interethniques. Malgré l'existence d'un contrat social, les situations de violences n'ont jamais été aussi présentes en Nouvelle-Calédonie qu'aujourd'hui,
- Le sentiment d'impunité,
- La violence physique quelque elle soit (conjugale, sexuelle, riposte contre l'autorité) mais aussi psychologique harcèlement au travail particulièrement).

### **2. Les acteurs de violences**

- Les jeunes en marges de la société, exclus de tout système éducatif, sans repère,
- Les malades psychiatriques libres faute de structures adaptées suffisantes,
- Les personnes exclues.

La liste n'est pas exhaustive. Toute personne peut tomber dans le système de la violence dès qu'une injustice apparaît. Certaines ont comme seul modèle, ce comportement violent afin de faire "accepter" leur position. En effet, la violence est souvent le moyen le plus facile d'imposer son point de vue quand il n'existe plus d'argument pour le défendre.

## TROISIEME PARTIE : LES MOYENS CONTRE LA VIOLENCE

### **1. La formation**

Le Conseil Economique et Social **reconnait** qu'il y a une interaction entre délinquance et échec scolaire.

**Il recommande :**

- la diversification de l'offre de formation,
- le développement de la voie professionnelle par la création de lycées adaptés,
- le développement de la voie de l'apprentissage par l'encouragement et l'incitation à prendre des apprentis,
- la pérennisation des modes de financement dans l'apprentissage.

Par ailleurs, **il encourage** le développement des dispositifs de soutien scolaire par l'aménagement d'espaces, de locaux communaux et d'écoles désaffectées, dans les tribus.

Enfin, **il dénonce** le manque de structure d'accueil qui pénalise beaucoup de jeunes rejetés par le système scolaire.

**Le Conseil Economique et Social reconnaît** la nécessité de favoriser les relations dans le monde de l'éducation entre tous les acteurs : les parents, les élèves et les enseignants.

### **2-Le développement du partenariat**

**Le Conseil Economique et Social préconise** le développement des moyens, pour aider les associations de femmes et d'enfants, à faire face aux nombreux problèmes et développer un partenariat associatif.

**Il recommande** aux décideurs institutionnels d'entreprendre pour les familles en difficulté la construction de centres d'accueil d'urgence.

**Le Conseil Economique et Social observe** par ailleurs la nécessité de développer la médiation pour améliorer les relations entre les populations.

**Il préconise** en conséquence la création officielle d'une cellule chargée de développer la fonction dans ce domaine et **conseille** par ailleurs, de former des personnes chargées de la médiation dans les conflits avec l'administration.

### **3- L'amélioration du service public et des textes législatifs**

**Le Conseil Economique et Social constate** que la volonté de modernisation des services publics, loin de rassurer, perturbent certaines populations (guichets CAFAT et de la Poste).

**Il encourage** le développement d'une démarche de qualité du service public en Nouvelle-Calédonie.

**Le Conseil Economique et Social demande** d'étendre, à la Nouvelle-Calédonie, les dispositions 222-33-2 du Code pénal et la Loi N° 2002-73 du 17 janvier 2002, relatives au harcèlement sur le lieu de travail. En effet la notion de harcèlement est soumise à différentes interprétations et à des dérives.

Comme solutions alternatives à l'enfermement, **le Conseil Economique et Social demande** l'application de l'ordonnance modifiée du 8 février 1945, relatif à la protection des mineurs. **Il dénonce** le manque de structure d'accueil pour les jeunes rejetés prématurément par le système scolaire

**Il encourage** l'intensification du signalement des cas de violence, le développement de campagnes d'information et de prévention, la promotion de la collaboration entre les gendarmes et les coutumiers.

**Le Conseil Economique et Social constate** enfin que les sanctions sont souvent biaisées. **Il insiste** pour que les auteurs d'actes ou des conduites violentes soient rapidement et sévèrement sanctionnés. **Il plaide** pour une « justice juste » et indépendante de l'appartenance sociale, ethnique et culturelle de l'individu.

#### **4- Le soutien aux victimes**

**Le Conseil Economique et Social préconise** la recherche d'outils pour pallier les situations sociales inquiétantes, de pérenniser et de revaloriser certaines aides, d'assurer le versement d'une allocation aux personnes sans ressource ou aux revenus insuffisants.

**Le Conseil Economique et Social recommande** de développer les structures d'accueil et de créer des foyers pour l'hébergement.

**Il remarque** que de plus en plus de personnes sont victimes d'exclusion et se retrouve sans logement. **Il recommande** la création dans les trois provinces d'établissements pour accueillir en urgence les personnes fragiles.

**Le Conseil Economique et Social souligne** la nécessité d'une prise en charge psychologique effective des victimes, des agresseurs et une aide à leur réinsertion. **Il préconise** la mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour resocialiser les agresseurs et aider leur famille.

Enfin **le Conseil Economique et Social se félicite** de la réactualisation du contrat local de sécurité qui permet la mise en œuvre d'actions, simultanément dans les communes de Nouméa et de l'agglomération, contre la violence. **Il demande** de l'étendre aux autres communes de la Nouvelle-Calédonie.

## **CONCLUSION**

Au terme de cette réflexion, chacun s'est interrogé sur la réalité de la violence en Nouvelle-Calédonie. L'histoire passée ou récente du pays témoigne de cette situation.



Qu'ils s'agissent des conflits tribaux d'avant l'intervention européenne, de la conquête coloniale, des révoltes kanak, de l'implantation du bagne, des recrutements des travailleurs sous contrat, des événements des années 80, de l'affaire de l'Ave Maria, des derniers conflits miniers, la Nouvelle-Calédonie est un terrain propice à la violence.

La violence n'est pas une fatalité et la Nouvelle Calédonie et ses habitants disposent d'atouts humains et de ressources financières pour lutter contre le phénomène.

Les Calédoniens ont l'expérience des événements violents du passé. Aujourd'hui ils préfèrent résoudre leurs différends par le recours à des moyens institutionnels et privilégient le dialogue. Mais traiter les causes et les conséquences de la violence nécessite des réponses institutionnelles urgentes aux problèmes et aux situations sociales des populations. Certaines dispositions législatives susceptibles d'aider à lutter contre les faits de violence doivent être étendues à la Nouvelle-Calédonie.

De ces événements douloureux, violents du passé, une conscience commune est en train de naître que favorise l'Accord de Nouméa.

D'autres paramètres sont à prendre en considération. Chaque personne, chaque famille calédonienne aspire elle aussi à vivre, non pas aisément, mais humainement. La paix sociale, l'éradication de la violence nécessitent des sacrifices, des partages et pour emprunter un terme des économistes, a un coût.

Les pouvoirs publics doivent agir pour aider la famille à retrouver son rôle, pour rappeler à l'école ses missions, pour favoriser le dialogue social dans le monde du travail, pour favoriser une justice de proximité ; pour apporter les réponses aux questions posées par la modernité et la coutume, par le choc des cultures; pour soulager les situations de ceux et celles qui sont dans la précarité et pour traiter les problèmes de société.

**LE SECRETAIRE**

**LE PRESIDENT**

**Paulo SAUME**

**Robert LAMARQUE**